

<https://enseignants.se-uns.org/Allocation-d-enseignement-des-annees-90-le-SE-Unsa-agit-au-Conseil-d-Etat>



enseignants de l'Unsa

Allocation d'enseignement des années 90 : le SE-Unsa agit au Conseil d'État

- Ma carrière - Je prépare ma retraite -

Date de mise en ligne : jeudi 28 septembre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Comme nous l'annoncions dans notre article de juin*, le SE-Unsa a déposé en août dernier un recours au Conseil d'État pour sécuriser la publication du décret qui permettrait (enfin) la prise en compte dans le calcul de la retraite des allocations d'enseignement versées à de nombreux étudiants dans les années 90.

Selon la nature des modalités qui seraient arrêtées dans le décret attendu, cela pourrait avoir des conséquences sensibles sur le montant de la future retraite des anciens allocataires IUFM.

Le recours du SE-Unsa en bref

L'objectif du recours au Conseil d'État déposé par le SE-Unsa le 4 août dernier est de faire pression sur le gouvernement. Le décret, annoncé depuis plusieurs mois, n'a toujours pas été arbitré. Si le gouvernement renonçait finalement à le promulguer, le Conseil d'État aurait alors le pouvoir d'imposer au gouvernement sa publication, en s'appuyant sur notre recours.

Notre action porte ses fruits ! Le SE-Unsa a obtenu du ministère l'information que le décret serait publié en janvier 2024 ainsi que la communication des modalités prévues.

>> Lire notre article [Allocation IUFM des années 90 : du nouveau !](#)

Être bien accompagné-e avec le SE-Unsa

Que vous soyez adhérent-e ou non, le SE-Unsa vous propose de vous tenir informé-e de l'évolution du dossier : avancement du recours au Conseil d'État, publication et décryptage du décret, démarches à engager pour faire valoir vos droits, conséquences sur votre retraite, etc.

Ce service vous intéresse ? Remplissez sans aucun engagement le formulaire ci-dessous. Et surtout, partagez cet article dans votre entourage, vos collègues sont peut-être aussi concernés.

[> > Je complète le formulaire](#)

> > Lire nos articles sur ce même sujet :

- [Allocation IUFM des années 90 : du nouveau !](#)
- [Allocation IUFM des années 90 : ça compte pour ma retraite ?](#)
- [Retraite des allocataires d'enseignement des années 90 : le dossier avance](#)
- [Allocation-d-enseignement-des-annees-90-le-SE-Unsa-anticipe-la-question-des](#)
- [Allocation d'enseignement : décret publié et procédure à suivre](#)